

Rapport de la Commission financière de contrôle

Le rôle de la Commission financière de contrôle (CFC) est régi par l'article 31 de nos statuts confédéraux qui précise : «*La Commission financière de contrôle est un organisme de contrôle et d'évaluation de l'application des orientations du congrès en matière financière. Elle rend compte de son contrôle à la Commission exécutive confédérale (CEC), au Comité confédéral national (CCN) et à l'occasion de chaque congrès. Elle se soucie de l'état des effectifs et de la rentrée régulière des cotisations et prend toutes dispositions à cet effet. Elle vérifie que les dépenses sont conformes aux décisions de la Commission exécutive prises lors des votes des budgets. Elle est compétente pour formuler toute suggestion et remarque sur la gestion et sur la politique financière de la Confédération.*»

Au titre des dépenses

Au cours de cette mandature, les membres de la CFC ont travaillé en transparence et en toute sérénité. La CFC s'est réunie une quinzaine de fois en réunion plénière, ou en sous-groupes pour effectuer des contrôles, et nous avons introduit la visioconférence lorsque les sujets demandaient un avis de notre commission pour répondre dans des délais assez contraints.

Les contrôles que mène la CFC se situent à deux niveaux. Le premier est la saisine en amont sur des projets d'engagement tels que les investissements. Nous pourrions citer en exemple les

investissements qui ont été réalisés dans la salle du CCN ou encore avant la validation des comptes et de l'adoption du budget prévisionnel.

Dans un second temps, des contrôles *a posteriori* sont effectués soit par un plan de travail avec des axes prioritaires – par exemple sur la question des logements ou sur des investissements comme ceux du centre de formation Benoît-Frachon par exemple – ou par sondage, sur les achats, les fiches de frais de camarades (élu-es, conseiller-es, etc.). Lors de cette mandature, nous avons réalisé plusieurs contrôles de caisse et avons émis une préconisation sur le montant maximal qui doit être conservé au sein de notre organisation en numéraire.

Sans être exhaustive, voici une liste des principaux dossiers qui ont été analysés :

- les logements mis à disposition des élu-es et des conseiller-es résidant en province ;
- le centre de formation Benoît-Frachon ;
- les frais de déplacements ;
- les fournisseur-es ;
- l'actif financier immobilisé ;
- les investissements ;
- la masse salariale de la Confédération ;
- les cotisations.

La CFC a plusieurs fois rendu compte de son activité à la CEC et est intervenue à plusieurs reprises lors des CCN. Un certain nombre de préconisations ont été formulées, et approuvées par la direction confédérale.

Nous pouvons dire que lors de cette mandature, nous avons pu constater une évolution des méthodes de travail, en particulier des échanges beaucoup plus fluides avec l'administration confédérale, notamment *via* la direction des affaires financières.

Sur les investissements, nous avons constaté l'arrêt du projet immobilier qu'avait engagé la Confédération en vue de se doter d'un immeuble de logements pour réduire les coûts de l'hébergement. Une procédure contentieuse est en cours pour récupérer les avances faites, car le maître d'ouvrage n'a pas répondu aux obligations de dépôt de permis dans les temps, ce qui a entraîné la fin de la promesse de vente du terrain où cette opération devait être réalisée.

Pendant la pandémie, la Confédération a dû faire l'acquisition de moyens informatiques supplémentaires pour permettre une continuité de l'activité. Le renouvellement du parc informatique a été réalisé, ainsi que l'équipement de salles ou de systèmes mobile de visioconférence. La Confédération a dû s'adapter rapidement aux nouvelles formes de travail – jusque-là très peu développées.

Au titre des recettes et de l'actif immobilisé

Les cotisations ne représentent qu'environ 30 % du budget prévisionnel confédéral pour l'année 2022. Cela pose à nouveau la question de notre indépendance financière, de notre

renforcement, mais également l'application effective de nos décisions de congrès s'agissant du 1 % pour toutes et tous. Nous avons pu constater que la Confédération continue, comme cela était préconisé lors de notre dernier congrès, de consolider et sécuriser ses fonds propres. Sur la question de la syndicalisation et de notre renforcement, nous pouvons saluer le travail réalisé sur les diagnostics par territoire ou par champ professionnel pour avoir une meilleure connaissance des entreprises, champs ou administrations où nous devons travailler l'implantation et gagner en influence pour renforcer notre représentativité mais également le nombre de nos syndiqué·es. L'érosion se poursuit, non par manque de nouveaux et nouvelles adhérent·es, mais par les départs de syndiqué·es qui ne sont pas compensés par les nouvelles adhésions. Cette mandature n'a pas pu inverser la tendance que nous connaissons depuis près de quarante ans au sein de notre organisation. Face à un patronat qui, lui, est mieux organisé, la CGT se doit de faire face à ce déséquilibre en organisant un maximum de travailleurs et de travailleuses en leur proposant l'adhésion, et d'améliorer notre qualité de vie syndicale à tous les niveaux. C'est un passage nécessaire pour accroître la construction du rapport de force et contribuer à renforcer notre indépendance face aux institutions et au patronat. Nous devons amplifier les plans de syndicalisation, en s'appuyant sur les outils développés par l'espace Vie syndicale.

Pour se déployer le plus possible auprès des salarié·es, nous avons besoin de moyens humains et de moyens financiers. Les recettes externes hors cotisations, comme les subventions reçues au titre du paritarisme, ne sont pas forcément les moyens les plus sécurisés pour mener notre activité car un changement de cadre législatif pourrait les remettre en cause à tout moment. La remise en cause des moyens syndicaux, avec notamment l'instauration de nouvelles instances

uniques du personnel (IRP) dans la fonction publique comme celles du secteur privé, doivent attirer toute notre attention sur le devenir de nos moyens syndicaux à court et moyen terme. Ces éléments peuvent également nous mettre dans une situation objectivement délicate.

Pour mener à bien notre activité, il est nécessaire que nous ayons des femmes et des hommes qui soient disponibles pour l'organisation. La diminution des moyens syndicaux, qui découlent des différentes lois régressives mises en place par les pouvoirs exécutifs, s'est encore accrue lors de cette mandature. *De facto*, il y aura de moins en moins de militantes et de militants mis·es à disposition sur du temps syndical pour l'organisation. Cela engendra une hiérarchisation de l'activité et impliquera des choix stratégiques auxquels personne ne souhaite se résoudre. Une autre alternative serait d'augmenter la masse salariale pour palier à ce manque de moyens, phénomène que nous constatons depuis plusieurs congrès dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint.

Nous n'avons plus d'autre choix que de travailler à implanter le plus possible notre organisation, tant pour assurer sa pérennité que son indépendance. C'est bien par les cotisations plus nombreuses, versées régulièrement par les syndiqué·es, que nous pourrions inverser la tendance. Les conflits entre organisations sur des affiliations de syndicats doivent être réglés dans les plus brefs délais car cela amène plusieurs réflexions. D'un point de vue statutaire, des camarades ayant payé leurs cotisations ne sont pas syndiqué·es à la CGT tant que les versements ne sont pas effectués auprès de CoGÉTise. D'autre part, dans le contexte tendu que nous avons évoqué en amont, cela pénalise l'ensemble des organisations en matière de moyens financiers. Tout comme la mise en œuvre de l'article 34 de nos statuts, généralisant le 1 % du salaire net et des pensions doit être appliqué. Il ne faut donc pas que les cotisations

soient mises en séquestre, comme cela peut être fait de temps à autre.

Lors de cette mandature, les délais de versements à CoGÉTise se sont améliorés. Il est nécessaire que les cotisations versées par les syndiqué·es soient reversées de manière régulière, sur la même année que leur paiement. C'est une nécessité pour le bon fonctionnement des organisations. Que certains syndicats attendent presque dix-huit mois pour reverser peut mettre en grande difficulté des organisations de la CGT. Il en va de la pérennité de notre maillage territorial, en grande difficulté, comme cela a pu être relevé lors de la conférence sur les unions locales.

Une nouvelle fois, nous rappelons que la loi du 20 août 2008, votée depuis déjà quatorze ans, a supprimé la représentativité irréfragable des organisations syndicales au profit de sept critères cumulatifs. Deux d'entre eux sont en lien direct avec les finances. La transparence financière et la capacité à communiquer une liste des adhérent·es à jour de leurs cotisations auprès de la juridiction compétente. C'est pourquoi nous devons continuer à déployer la formation et l'accompagnement auprès des camarades en charge des questions financières, afin qu'ils et elles maîtrisent les évolutions législatives dans ce domaine et connaissent les outils de trésorerie pour garantir la non-remise en cause de la représentativité, du syndicat jusqu'à la Confédération.

Les règles de vie interne

Les questions financières dans nos organisations sont trop souvent laissées de côté par les collectifs de direction. Des décisions financières peuvent être prises quelquefois à la hâte, ce qui peut mettre en difficulté, voire en danger, par manque de réflexions et d'analyses, les engagements réalisés tant dans le fonctionnement que sur les questions d'investissements ou sur le volet légal. Trop souvent, les responsables à la politique financière sont

assez seul-es face aux enjeux que revêt cette responsabilité. Pour une réflexion plus collective, et afin d'éviter l'isolement des camarades en responsabilité, la CFC, même si elle n'est pas décisionnaire, devrait être sollicitée pour apporter son aide et son expertise. Il est nécessaire que chaque organisation se dote d'un responsable à la politique financière.

Le rôle de la CFC pourrait encore être amélioré par un travail plus approfondi et anticipé avec l'administration confédérale. Nous avons pu l'expérimenter sur cette mandature, en ayant fait plusieurs préconisations concernant le dossier NVO par exemple. Nous avons préconisé, lors du dernier congrès, la mise en place d'un collectif confédéral « politique financière ». Ce-

lui-ci a été activé à l'issue du Congrès mais a été en grande difficulté dans sa mise en œuvre par une désertion et une prise en compte insuffisamment large par nos organisations des demandes formulées. Ce collectif avait pour objectif d'éclairer et de proposer des axes de réflexion permettant de définir ou de conforter des orientations sur les questions de politique financière.

Face aux réalités que rencontrent les responsables à la politique financière, il est nécessaire d'accroître leur formation. Nous pouvons vous annoncer la mise en place, pour l'année 2023, de la formation à destination des CFC. C'était l'une de nos préconisations lors du dernier congrès confédéral.

Malgré l'importance des enjeux financiers et politiques, et leurs élections par les congrès, les commissions financières de contrôle sont trop peu considérées comme des instances à part entière. Il n'est plus à démontrer que l'activité revendicative dépend en partie de nos ressources financières, mais aussi du renforcement de l'optimisation de nos dépenses.

Pour conclure, notre axe prioritaire doit être le renforcement de notre organisation, le reversement à CoGÉTise de manière régulière, le travail sur le 1%. Cela permettra à notre activité d'être pérenne et de s'accroître pour répondre toujours plus aux attentes des travailleuses et des travailleurs.

